Bulletin de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario

Volume 43

informATIO

Mars 2014 Numéro 1

Modifications au Règlement intérieur à l'AGA de 2014

Par Barbara Collishaw, présidente
Traduction : Jean Bouchard, trad. a.

À l'Assemblée générale annuelle de l'ATIO de 2014, les membres seront invités à approuver deux modifications au Règlement intérieur.

1. Ces dernières années, l'ATIO a eu du mal à trouver assez de bénévoles pour siéger à son comité de discipline. On peut comprendre que les membres soient réticents à sacrifier plusieurs jours de travail rémunéré, même si c'est dans l'intérêt de leur profession et de leur association, sans compter la protection du public. Le Conseil d'administration a abondamment discuté de la question et est arrivé à la conclusion qu'il serait approprié d'offrir une rétribution aux membres qui acceptent de servir de cette manière. Le montant variera selon l'inflation ou les circonstances particulières.

Le Conseil propose donc de modifier l'article 10 de l'Annexe 2, Code de procédure du Comité de discipline (Composition et conduite du Comité de discipline), qui se lit actuellement comme suit : **Les membres du Comité ne sont pas rémunérés, mais se font rembourser, sur présentation d'une facture ou d'un autre justificatif valable, des dépenses raisonnables qu'ils ont engagées dans l'exercice de leurs fonctions**, en y ajoutant les mots suivants **: et une rétribution de 250 $ par jour d'audience ou que le Conseil jugera appropriée sera versée à chaque membre siégeant à une formation d'audience, rétroactivement au 26 octobre 2013.**

2. Comme l'ATIO a ajouté deux nouvelles professions constituantes, l'interprétation communautaire et l'interprétation médicale, il faut modifier le Règlement intérieur afin d'ajouter les critères d'admission à titre de candidat à l'agrément de ces nouvelles professions (CINQUIÈME PARTIE) ainsi que les critères pour l'obtention de l'agrément (SIXIÈME PARTIE). La rédaction de ces critères en est à l'étape finale et ils seront rendus publics à l'AGA ou avant. Les modifications corrélatives seront apportées concernant les représentants des catégories professionnelles au Conseil d'administration (TREIZIÈME PARTIE) ainsi que la procédure d'agrément sur dossier (Annexe 4). ◆

Assemblée générale annuelle

Vendredi 11 avril 2014

University Of St. Michael's College
Pavillon Elmsley, Salon Charbonnel
81, rue St. Mary
TORONTO

17 h 00 à 18 h 50
Ouverture de l'AGA et vin d'honneur

19 h 00 à 21 h 00 : AGA

PRIX DE PRÉSENCE : COTISATION 2015 GRATUITE
(réservé aux membres de l'ATIO)

À l'intérieur...

Certification de traductions. . . . . Page 2

Reflets d'un monde traduit : vers une méta-conscientisation disciplinaire. . . . . Page 3

La fondation de l'ATIO dans une impasse. . . . . Page 4

Membres du conseil et comités . . . . . Page 5

Comité des langues étrangères de l'ATIO . . . . . Page 6

Certification de traductions

Guide de préparation de traductions certifiées

Par Alexandra Scott, trad. a.
Traduction : Françoise Michot Arbuckle, trad. a.

Si vous venez d'obtenir l'agrément, vous allez bientôt recevoir une demande de traduction certifiée pour un document destiné à un secteur du gouvernement ou de l'éducation. Ce type de travail peut augmenter votre clientèle de base et vous procurer des contacts directs avec les personnes qui utilisent vos traductions.

Après avoir fait la recherche et les démarches nécessaires à la traduction du document de votre client, il faut vérifier que votre texte répond aux conditions de certification de l'administration à laquelle il va être soumis. Par exemple, les exigences de certification de l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario (OEEO) diffèrent de celles du Conseil médical du Canada (CMC). Les détails précis se trouvent à :

CMC : http://mcc.ca/wp-content/uploads/exigences-de-traduction.pdf
CTC : http://www.oct.ca/becoming-a-teacher/requirements/document-translation?sc_lang=fr-ca

De plus, certains programmes provinciaux d'immigration, comme le programme des candidats des provinces, ont leur propre déclaration sous serment pour le traducteur. Celle-ci se trouve sur le site suivant : http://tinyurl.com/lkghqpn. Il est possible de la télécharger, et le traducteur doit en garantir l'exactitude sous serment devant un notaire public. Le ministère des Services gouvernementaux a une exigence semblable quand il s'agit de la traduction d'un document se rapportant à un changement de nom.

En général, il suffit de constituer un document comportant une page couverture, un exemplaire du texte de départ et la traduction de ce texte. Chaque page doit porter votre sceau. Deux types de sceaux peuvent s'obtenir actuellement au siège de l'ATIO, un sceau de métal qui indique en relief sur le papier votre qualification, et un tampon de caoutchouc, qui imprime la qualification sur le papier. Le bureau de l'ATIO met à votre disposition ces objets nécessaires pour préparer les traductions certifiées.

La page couverture doit vous identifier et inclure vos qualifications et votre combinaison de langues, en plus de préciser que la traduction rend fidèlement le texte de départ. Voici un exemple du langage à utiliser pour transmettre des renseignements :

> Je soussigné (soussignée), traducteur agréé (traductrice agréée) (ATIO) [insérer la combinaison de langues] et détenteur (détentrice) de [renseignements sur votre grade en traduction], déclare bien connaître [insérer la langue de départ et la langue d'arrivée] et avoir traduit [insérer la description du document]. Un exemplaire de ce document et sa traduction sont joints aux présentes. À mon avis et pour autant que je sache, cette traduction est la version exacte et complète du texte (décrit) ci-dessus.
>
> Sous peine d'être accusé (accusée) de parjure selon les lois de l'Ontario, j'atteste que les renseignements ci-dessus sont exacts.
> FAIT à [insérer le lieu], le [date et année]
>
> [nom]
> Traducteur agréé [votre numéro de l'ATIO]
> Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario
> [détails complets : adresse postale, adresse de courriel, etc.]
> [signature]

Vous pouvez expliquer à votre client que les traductions certifiées sont des exemplaires sur papier et ne peuvent donc pas être expédiées par courriel. Vous pouvez offrir de les faire parvenir par courrier postal ou par messagerie, sur paiement à l'avance par transfert de fonds Interac par courriel, par mandat postal ou par chèque certifié.

Il est possible que vous deviez certifier une traduction sur le papier à en-tête d'une agence de traduction. Ce n'est pas conseillé, car une agence ne peut pas prendre la place d'un professionnel qualifié. Cela vous donne l'occasion de renseigner votre client en lui conseillant de consulter l'article « Ce que vous devriez savoir » sur le site de l'ATIO à l'adresse suivante : http://www.atio.on.ca/misc/NeedToKnow_FR.pdf.

Reflets d'un monde traduit : vers une méta-conscientisation disciplinaire

Colloque étudiant international, organisé avec l'assistance de l'ATIO

Par Alexia Papadopoulos en collaboration avec Lisa Le, Liliana Rodríguez Flores, Maya Worth et María Constanza Guzmán
Traduction Catherine Rigaud, trad. a.

Les étudiants de cycle supérieur de l'École de traduction du Collège Glendon (Université York, Toronto) ont tenu le samedi 8 mars 2014 leur colloque international annuel. Le colloque 2014 a été rendu possible grâce au soutien financier de l'ATIO.

Le colloque a réuni des étudiants en maîtrise et en doctorat de diverses disciplines et de divers pays, dont les recherches dans différents domaines touchent la traduction et l'interprétation. Il s'agissait de susciter les débats et la réflexion sur l'état de l'enseignement de la traduction en tant que discipline distincte, et de ses points de contact avec d'autres disciplines universitaires, sur l'état aussi des pratiques de la traduction et de l'interprétation dans le monde ainsi que sur les nouvelles tendances et les nouvelles réalités qui façonnent les processus et les produits actuels de la traduction et de l'interprétation.

Le colloque était trilingue – les présentations se sont déroulées en anglais, en français ou en espagnol – et pour la première fois cette année, ce sont les étudiants du programme de maîtrise en interprétation de conférence de Glendon (anglais, français, espagnol, mandarin) qui ont assuré l'interprétation simultanée.

La conférencière d'honneur était la traductologue de renommée internationale, Maria Tymoczko. Elle enseigne la littérature comparée à l'Université du Massachusetts. Parmi ses derniers ouvrages : *Enlarging Translation, Empowering Translators* (St. Jerome Publishing, 2007), *Translation, Resistance, Activism* (University of Massachusetts Press, 2010). La professeure Tymoczko a ouvert le colloque en nous exhortant à remettre en question nos conceptions de la traduction et de l'équivalence. Elle a expliqué combien la culture fonde ce que nous pensons qu'est la traduction et ce que nous pensons qu'elle devrait être (normes, compétence, qualité, déontologie, etc.). Elle a souligné combien il est important d'en être conscient, afin de pouvoir consciemment participer à empêcher l'assimilation à la pensée occidentale dominante des théories et des démarches autres, surtout à mesure que l'enseignement de la traduction se généralise dans le monde entier. Elle a aussi insisté sur l'importance de l'empirisme et du raisonnement critique.

Des étudiants de cycle supérieur ont ensuite approfondi dans leurs présentations nombre des sujets abordés par la professeure Tymoczko. Avec des études de cas ou des discussions de théories ou de méthodes spécifiques appréciées, ils ont présenté leurs recherches sur des questions de traduction et d'interprétation – exercice de la profession, compétence traductionnelle, déontologie, idéologie, politique, identité, pratiques littéraires, langue et culture en général.

Photo : Yanru Zhu

Comité organisateur de la conférence : Sanjukta Banerjee (membre du comité 2013), María Constanza Guzmán (directrice d'études), Alexia Papadopoulos (coordinatrice des communications), Liliana Rodríguez Flores (coordinatrice de la traduction et de la logistique), Maria Tymoczko (oratrice principale), Maya Worth (coprésidente et trésorière), Lisa Le (coprésidente et coordinatrice du marketing)

Lors de la table ronde sur la traduction et l'enseignement, trois professeurs de l'École de traduction du Collège Glendon ont discuté des éléments majeurs de l'enseignement de la traduction. Enfin, des étudiants en interprétation et un groupe d'universitaires de diverses disciplines ont débattu des intersections entre la traduction et l'opéra, la performance et d'autres pratiques artistiques. La journée s'est terminée par une réception et un récital de traduction, pendant lequel les participants ont lu des extraits de leurs propres traductions littéraires.

Le colloque a été un franc succès. Des étudiants, des traducteurs professionnels, des enseignants et d'autres participants intéressés ont débattu avec passion de tout ce qui est traduction – son importance, son mystère – et en ont retiré un sentiment de fierté et une motivation accrus vis-à-vis de leur profession et de leur sujet d'étude.

Le comité organisateur exprime toute sa gratitude à l'ATIO pour avoir aidé à rendre ce colloque possible.

Pour en savoir plus sur le colloque : http://www.glendon.yorku.ca/colloquium/2014/francais/index.php ◆

La fondation de l'ATIO dans une impasse

Par Pascal Sabourin, trad. a. (Canada)
Président de la FondATIO

Dirigée par un groupe de bénévoles depuis sa création en 2001, la FondATIO fait face aujourd'hui à une situation qui pourrait mettre en cause son existence même. Son Conseil d'administration a dû se rendre à l'évidence : la valeur décroissante des dons ces dernières années ne permet plus à la FondATIO de maintenir son programme de bourses et de prix destinés à la relève.

Certains membres se souviendront de l'AGA de l'ATIO, en 1995, durant laquelle Jan Weinsberg, alors représentant des langues étrangères au Conseil de l'ATIO, demanda à l'ATIO d'appuyer la création de la Fondation des interprètes de la paix (FIP). Cet organisme avait comme objectif d'assurer la formation de jeunes interprètes qui travaillaient auprès du contingent canadien en Bosnie. Cependant, la fin de la guerre en Bosnie en 1996 fit disparaître l'urgence de former des interprètes. La FIP mit fin à ses activités en 1997 sans avoir pu utiliser toutes les sommes accumulées depuis ses débuts. Par ailleurs, elle avait conservé son numéro d'inscription comme organisme de bienfaisance.

Dès septembre 1997, le Conseil de l'ATIO reconnut l'intérêt pour l'association de posséder sa propre fondation et de soutenir la relève dans les trois établissements universitaires ontariens qui offraient des programmes de traduction et d'interprétation, soit l'Université d'Ottawa, le Collège Glendon, à Toronto, et l'Université Laurentienne, à Sudbury. Le Conseil de l'ATIO demanda au Conseil de la FIP, reconstitué sous ma présidence, d'entamer les procédures nécessaires pour que la FIP devienne la fondation de l'ATIO, sous le nom de FondATIO. C'est en 2001 que Revenu Canada approuva le changement de nom et qu'Industrie Canada sanctionna les nouvelles lettres patentes.

Dans le cadre de son programme annuel de bourses et de prix, la FondATIO a pu remettre jusqu'à quatre bourses de 1 000 $ et trois prix de 500 $. De 2001 à 2013, grâce à la générosité des membres de l'ATIO et de donateurs externes, la FondATIO a accordé des bourses et des prix d'une valeur de plus de 75 000 $. Ce bilan montre bien que les langagiers professionnels de l'ATIO ont à cœur le soutien de la relève.

Force est de constater, cependant, que les gens ont une capacité réduite à faire des dons en regard de la réalité économique d'aujourd'hui. Comme la plupart des organismes de bienfaisance au Canada, la FondATIO reçoit de moins en moins de dons, alors que ses frais de fonctionnement ne cessent d'augmenter. Ici, nous ne parlons pas de salaires ou de frais généraux, car ces derniers sont pratiquement inexistants à la FondATIO. Aucun salaire et quelques dépenses normales pour la tenue des assemblées générales annuelles. La majorité des frais de fonctionnement de la FondATIO sont attribuables à la vérification obligatoire de ses livres comptables. Voyons les chiffres. En 2009, les dons s'établissaient à 5 407 $, alors que les frais de vérification étaient de 1 355 $. Pour 2013, les dons totalisaient 3 264 $, tandis que les frais de vérification grimpaient à 2 260 $. Que reste-t-il pour les bourses et les prix?

Au cours de la réunion du Conseil de l'ATIO tenue à Toronto le 1er février 2014, la FondATIO a exposé la situation critique dans laquelle elle se trouvait et a suggéré deux options pour tenter de dénouer l'impasse. La première et la préférée de la FondATIO, c'est que l'ATIO négocie avec ses vérificateurs (les mêmes que ceux de la FondATIO) afin que ces derniers acceptent d'intégrer les frais de vérification des quelques transactions annuelles de la FondATIO dans leurs frais généraux exigés pour la vérification des livres comptables de l'ATIO. En effet, rien ne semble raisonnablement justifier l'écart entre les frais demandés pour la vérification des 8 à 10 entrées annuelles de la FondATIO (2 260 $ en 2013) et ceux facturés pour les milliers d'entrées inscrites aux livres de l'ATIO (environ 17 000 $). Si cette intégration avait lieu, la FondATIO pourrait délivrer un reçu aux fins de l'impôt pour la valeur estimée des frais engagés au nom de la FondATIO. Cette solution paraît la meilleure et la moins contraignante pour toutes les parties en présence.

L'autre scénario proposé consiste à laisser tomber le statut de fondation et à confier le programme de bourses et de prix à un comité de l'ATIO. Certes, les donateurs n'obtiendraient pas de reçu pour don caritatif (lequel, par ailleurs, ne donne droit qu'à un crédit d'impôt d'environ 22 % de sa valeur en Ontario), mais ils obtiendraient un reçu qui peut compter à sa pleine valeur comme dépense professionnelle pour les travailleurs autonomes.

Que l'ATIO adopte l'une ou l'autre des options proposées, il demeure que notre association doit maintenir un programme de soutien aux étudiants en cours d'études et aux finissants. Un tel programme illustre bien notre souci d'appuyer la relève en même temps qu'il permet de faire la promotion de l'association auprès des futurs professionnels, des universités et du grand public. ◆

Membres du conseil et comités

Par Lisa Carter, directice, Traducteurs indépendants
Traduction : Michelle Delorme, trad. a.

En prévision du prochain exercice, le conseil d'administration est à la recherche de membres, dont l'une des tâches les plus importantes est d'assumer la direction d'un comité. Afin d'inciter les membres à poser leur candidature et à participer aux activités de notre association d'une façon aussi utile qu'économique, permettez-moi de vous parler de mon expérience.

En plus d'établir l'orientation de l'ATIO, le membre du conseil d'administration répond aux questions des membres, étudie leurs besoins et sollicite de l'aide pour les satisfaire.

Le dernier sondage sur le travail des traducteurs indépendants et les conditions afférentes date de 2005. Tellement de choses ont changé depuis! La tenue d'un nouveau sondage était donc prioritaire.

Le secrétariat de l'ATIO a d'abord envoyé un appel de candidatures pour la formation d'un comité. Trois volontaires se sont manifestés : Maha Takla, Edward Zhai et Éric Jacques. Chacun a proposé des mises à jour ou des ajouts au sondage par courriel. Gerald Yang, directeur, Langues étrangères, a aussi participé au processus. Eric Jacques a intégré toutes les réponses obtenues dans la version provisoire du nouveau sondage. J'ai ensuite revu celui-ci pour en assurer l'uniformité, puis en corriger le format, l'orthographe et la grammaire. Éric a eu la gentillesse d'en traduire la version finale en français avant que le secrétariat procède à son envoi.

Cette tâche relativement simple s'est déroulée sur quelques mois, car tous les membres du comité sont des professionnels qui doivent respecter divers engagements. Il était important d'en tenir compte tout en trouvant un certain équilibre afin que nous assumions notre responsabilité au mieux de nos compétences.

Essentiellement, chaque membre du comité devait :

- apporter sa contribution autant que nécessaire et possible, selon sa situation;
- communiquer de façon ouverte et efficace;
- mener la tâche à bien.

Il y avait des avantages concrets à participer aux activités du comité :

- Le réseautage : nous sommes maintenant plus proches, ce qui pourrait mener à des références, des possibilités, voire des contrats.
- La contribution : il s'agit de *notre* association, et c'est à nous qu'il revient d'en assurer le bon fonctionnement. Grâce aux résultats du sondage, nous pourrons connaître les conditions de travail de nos collègues et mieux comprendre l'influence positive que peut avoir l'ATIO.
- L'apprentissage : le sondage nous permettra à tous d'apprendre quelque chose de nouveau, que ce soit sur l'ATIO, le sujet du sondage comme tel ou les grandes tendances au sein de l'industrie, voire nous-mêmes.

Si vous souhaitez jouer un rôle actif, ce ne sont pas les occasions qui manquent :

- L'élection des membres du conseil d'administration aura lieu à l'assemblée générale annuelle, le 11 avril 2014, à Toronto. Vous devez soumettre votre candidature au secrétariat de l'ATIO au plus tard le 2 avril 2014.
- Les appels de candidatures pour la formation des comités sont envoyés par courriel. La prochaine fois que vous en recevrez un, passez à l'action.
- Parlez au membre représentant votre secteur d'activité pour lui faire des suggestions et offrir vos services.

À titre de directrice, Traducteurs indépendants, j'ai constaté ces dix derniers mois que les « coûts » du bénévolat pour moi étaient largement compensés par le sentiment de satisfaction que j'éprouve et ma contribution concrète à une profession en laquelle je crois. Et j'espère qu'il en sera de même pour vous! ◆

Comité des langues étrangères de l'ATIO

Par Jianhua (Gerald) Yang. directeur, Langues étrangères
Traduction Michèle Santerre, trad. a.

Depuis sa création, le Comité des langues étrangères de l'ATIO travaille généralement de façon ponctuelle. Bien que les commentaires reçus des membres du Comité et d'autres membres agréés et candidats de langues étrangères sur une vaste gamme de questions soient dûment transmis au conseil d'administration, qui en discute lors de ses réunions, le Comité pourrait bénéficier d'un nombre de membres plus stable et plus constant pour mieux refléter les questions qui préoccupent les membres de langues étrangères et, en définitive, mieux servir leurs intérêts. Je profite donc de cette occasion pour inviter davantage de membres agréés à faire partie du Comité.

N'oubliez pas toutefois qu'en devenant membre du Comité des langues étrangères de l'ATIO, poste occupé à titre bénévole, vous vous engagez à passer en moyenne deux heures par mois à assister à des téléconférences et à rédiger, réviser ou corriger des documents du Comité, tout en mettant à contribution votre altruisme, votre enthousiasme et votre compétence dans l'intérêt à long terme de tous les traducteurs, interprètes et terminologues de langues étrangères de l'ATIO.

Les principales préoccupations dont les traducteurs agréés en langues étrangères font le plus souvent part au Comité concernent encore le fait que le gouvernement ne reconnaît pas adéquatement les traductions certifiées conformes qui sont fournies par des traducteurs agréés de l'ATIO. Plus précisément, le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (MACI) de l'Ontario, entre autres organismes gouvernementaux, exige explicitement que toutes les traductions soient accompagnées d'un « Affidavit du traducteur », qui doit être signé par un commissaire à l'assermentation. Des exigences similaires préjudiciables aux traducteurs agréés existent également au sein d'autres organismes gouvernementaux, tant provinciaux que fédéraux.

La position du Comité est la suivante : Bien que les traducteurs agréés de l'ATIO ne possèdent pas l'exclusivité de la pratique de la traduction, qui n'est pas une profession réglementée en Ontario ou au Canada, contrairement à la profession de médecin ou d'avocat, ils méritent une reconnaissance plus officielle compte tenu de leur compétence professionnelle avalisée par le processus d'agrément rigoureux du CTTIC et de leur ratification du Règlement intérieur et du Code de déontologie de l'ATIO, outre leurs titres professionnels protégés par la loi ontarienne.

Au nom du Comité, j'ai rédigé à ce sujet une lettre que l'ATIO enverra au MACI par suite de l'approbation du conseil d'administration.

En plus du travail de relations publiques et du lobbying que l'ATIO fait à cet égard auprès des organismes gouvernementaux, je crois qu'il serait logique que des membres agréés de l'ATIO en langues étrangères portent cette question à l'attention de leurs représentants politiques locaux. Ce n'est que grâce aux efforts concertés de l'ATIO en tant qu'organisation et de ses membres que nous pourrons faire avancer notre profession dans son ensemble.

Si vous avez des commentaires sur ce sujet ou sur d'autres questions liées aux langues étrangères, ou si un poste de membre au sein du Comité des langues étrangères vous intéresse, veuillez communiquer avec moi à l'adresse info@jyang.ca, ou avec le bureau administratif de l'ATIO. ◆

À LOUER
(PRIX SPÉCIAL **ATIO**)

VILLA FRANCE - MÉDITERRANÉE -
PORT LEUCATE (PRÈS PERPIGNAN)
- 400 M PLAGE - 50 KM ESPAGNE
- 2 CHAMBRES (6 COUCHAGES)
- PATIO PRIVÉ - STATIONNEMENT

CONTACTEZ :
Jean-Luc MALHERBE
Tél./Fax (613) 747-7007
Courriel : jeanluc.malherbe@sympatico.ca

Le Conseil d'administration de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario fait part du décès de

Ronald Silvester

Membre agréé (traduction et interprétation judiciaire) de l'ATIO depuis 1998

InformATIO

Publié par :
L'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario
1202-1, rue Nicholas
Ottawa (Ontario) K1N 7B7
Tél. : (613) 241-2846 / 1-800-234-5030
Téléc. : (613) 241-4098
Courriel : InformATIO@atio.on.ca
Site Web : www.atio.on.ca

Tirage : 1370
Graphiste : More In Typo Ltd & Design
Équipe rédactionnelle : Catherine Bertholet-Schweizer, Alana Hardy, Nancy McInnis, Michel Trahan

Politique éditoriale :
La rédaction d'*InformATIO* se réserve le droit de renoncer à faire paraître, ou de modifier avec l'accord de son auteur, tout article soumis ou commandé aux fins de publication. Les opinions exprimées dans les articles qui ne sont pas signés à titre officiel sont celles de leurs auteurs et n'engagent pas l'Association.

Remerciements sincères à : Jean Bouchard, Lisa Carter, Barbara Collishaw, Michelle Delorme, Heather Martin, Françoise Michot Arbuckle, Alexia Papadopoulos, Catherine Rigaud, Pascal Sabourin, Michèle Santerre, Alexandra Scott, Jianhua (Gerald) Yang.

TD Assurance

Vous vous êtes investi sans compter.
Maintenant, économisez grâce à TD Assurance.

Les professionnels peuvent économiser plus.

Chez TD Assurance, nous sommes conscients du temps et des efforts que vous avez investis pour arriver là où vous êtes. C'est pourquoi, en tant que membre de l'**Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario**, vous bénéficiez de tarifs de groupe préférentiels et de divers autres rabais grâce au programme TD Assurance Meloche Monnex. Mieux encore, vous obtiendrez un service personnalisé et une protection adaptée à vos besoins.
Demandez une soumission dès aujourd'hui et découvrez combien vous pourriez économiser.

Demandez une soumission dès aujourd'hui
1-866-269-1371
melochemonnex.com/atio

Vous pourriez GAGNER
60 000 $ comptant pour réaliser votre cuisine de rêve*!

Programme d'assurance recommandé par
ASSOCIATION OF TRANSLATORS AND INTERPRETERS OF ONTARIO
ATIO
ASSOCIATION DES TRADUCTEURS ET INTERPRÈTES DE L'ONTARIO

HABITATION | AUTO | VOYAGE

Le programme d'assurances habitation et auto TD Assurance Meloche Monnex est souscrit par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE. Le programme est distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. au Québec et par Meloche Monnex services financiers inc. dans le reste du Canada. Pour les résidents du Québec : nous sommes situés au 50, Place Crémazie, Montréal (Québec) H2P 1B6.

En raison des lois provinciales, notre programme d'assurances auto et véhicules récréatifs n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan.
*Aucun achat n'est requis. Il y a un (1) prix à gagner. Le gagnant aura le choix entre une somme de 60 000 $ CA qui servira à réaliser sa cuisine de rêve ou 60 000 $ CA comptant. Le gagnant devra retenir les services du fournisseur de son choix et coordonner l'ensemble des travaux. Le concours est organisé par Sécurité Nationale compagnie d'assurance et Primmum compagnie d'assurance. Peuvent y participer les membres ou employés et autres personnes admissibles qui sont résidents canadiens et qui appartiennent à un groupe employeur ou à un groupe de professionnels ou de diplômés ayant conclu un protocole d'entente avec les organisateurs, et qui, par conséquent, bénéficient d'un tarif de groupe. Le concours se termine le 31 octobre 2014. Le tirage aura lieu le 21 novembre 2014. Le gagnant devra répondre à une question d'habileté mathématique. Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues. Le règlement complet du concours est disponible à l'adresse melochemonnex.com/concours.
MD Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.